

## REGLEMENT DU TOURNOI INTER-ASSOCIATIONS DU VOLLEY

### BALL DE L'ARVE

Le Volley-ball de l'Arve, organise le Samedi 17/11/2018 un tournoi Inter-Association et corporatifs de Volley Ball qui sera placé sous le signe de la **bonne humeur**, de l'**amitié** et du **fair-play**.

Ce tournoi sera doté de nombreux lots.

En marge du tournoi, un concours sera organisé entre les équipes : l'équipe la mieux déguisée sera récompensée !

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

**Art. 1** - Ce tournoi est réservé aux clubs, associations et entreprises de la Vallée de l'Arve.

**Art. 2** - Les inscriptions se font uniquement :

Par courrier, à l'adresse suivante : Roxane TETENOIRE, 171 Rue des Allobroges – 74460 MARNAZ

**Art. 3** – L'inscription est fixée à **50€ par équipe engagée**, payable à l'inscription avant le 05.11.18, un ballon sera offert à chaque équipe ainsi qu'une paire de lunettes à chaque joueur (maxi 6).

**Art. 4** - L'assurance du tournoi ne couvre pas les accidents sur le terrain.

**Chaque joueur est tenu d'avoir une assurance individuelle.**

#### **COMPOSITION DES EQUIPES :**

**Art. 5** - Les joueurs ou joueuses seront du même club ou de la même association ou de la même entreprise.

**Art. 6** - Les équipes seront composées de six joueurs au minimum et devront être mixtes avec au minimum **un élément féminin ou jeunes (-15 ans) sur le terrain.**

**Art. 7** - Les formations seront composées de joueurs et joueuses non licenciés à la F.F.V.B (hormis licences loisir FFVB) et d'un licencié FSGT maximum.

**Art. 8** – **Une pénalité de point sera appliqué à l'équipe adverse pour chaque fille supplémentaire, à partir de la deuxième fille et ou jeune par équipe.**

**Art. 9** - Les réclamations concernant la formation des équipes ne seront plus acceptées après le début des rencontres.

#### **DEROULEMENT DU TOURNOI :**

**Art. 9** - Ce tournoi accueillera **30 EQUIPES AU MAXIMUM.**

**Art. 10** - **Les matches commenceront le Samedi 17 Novembre 2018 à 09h30 précises, les équipes viendront se présenter auprès des organisateurs à 09h00**

**Art. 11** - Le règlement de la F.S.G.T. sera appliqué.

**Art. 12** - Les joueurs seront équipés de chaussures de sport propres.

**Art. 13** - Aucune boisson ne devra être introduite dans la salle (Règlement du gymnase).

**Art. 14** - Le comité du tournoi se réserve le droit de modifier le présent règlement.

**Art. 15** - **L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.**

**Restauration rapide et boissons sur place !**